

Adresse du Comité révolutionnaire de Bourges qui félicite la
Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 8 prairial
an II (27 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du Comité révolutionnaire de Bourges qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 57;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13462_t1_0057_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

plus terrible avec laquelle ils nous aient combattus jusqu'à ce jour.

C'est en criant à l'athéisme lorsque vous ne détruisiez que la superstition et le fanatisme que ces monstres, en jetant de l'inquiétude dans les âmes sont parvenus à mettre le poignard à la main à une partie de la France pour égorger l'autre et à faire couler des flots de sang qui ont inondé la terre de la liberté.

Pour fermer la bouche à vos détracteurs impics et détruire les terribles effets de la doctrine des Danton, des Hébert, des Chauvette, ces infâmes et adroits conspirateurs, soudoyés par la coalition, il ne fallait rien moins que votre sublime décret du 18 floréal; en effet décrétiez et proclamez à la face de l'univers entier que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme; c'est forcer le fanatisme au sublime, c'est asseoir la Société sur des bases sacrées et inébranlables. Oui! Citoyens représentans, les tyrans qui souillent encore la terre ne liront qu'en frémissant de rage ce décret qui immortalise le peuple français et qui est le coup de leur mort. Recevez donc, sauveurs de la France, les remerciements que la Société populaire de Cambrai vous adresse pour ce décret solennel et source de toutes les vertus et fait pour porter la consolation dans le cœur des hommes de bien; recevez ses remerciements pour votre décret du 23 floréal relatif aux secours que vous accordez aux habitans des campagnes. Répandre au nom du peuple français des secours dans le sein des indigents et de la vieillesse; c'est vous acquérir de nouveaux droits aux hymnes de la patrie. Continuez, Citoyens représentans, à préparer le bonheur du monde entier en faisant celui du peuple magnanime et généreux que vous représentez. Lancez du haut de la Montagne vos foudres vengeresses sur les ennemis que la France conserve encore dans son sein. De notre cité nous vous jurons d'apprendre du haut de nos remparts, aux vils satellites des despotes qui viendraient les attaquer ce que valent des hommes à qui la liberté et les vertus sont plus chères que la vie.

Vive la République! Vive la Convention!
Périssent les traîtres.»

COURTECUISSÉ (*vice-présid.*), VAUHAMME,
BAIL, BOISSY, DINAUXTRIBOU.

30

Le Comité révolutionnaire de surveillance du district de Bourges (1) félicite la Convention sur son décret qui proclame l'existence d'un Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Représentans du peuple français, dit-il, sur qui l'Europe enchaînée a fondé ses espérances, qui mieux que vous consacrez ces principes éternels? en rétablissant vingt-cinq millions d'hommes dans leurs droits incessibles et anéliénables, vous aviez déjà vengé la nature et la Divinité.

Mention honorable, insertion au bulletin par extrait (2).

(1) Cher.

(2) P.V., XXXVIII, 144. B^{tn}, 10 prair. (1^{er} suppl^t).

[Bourges, s.d.] (1).

« Votre séance du 18 floréal fera époque dans les annales du monde. Vous avez proclamé au milieu de l'enthousiasme de la vertu, l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Le système le plus machiavélique qui jamais ait été conçu par le génie du crime c'était de relever le piédestal inutile de la tyrannie sur le monstre hideux de l'athéisme. Les conjurés avaient cru en disséminant cette doctrine désespérante, étouffer la conscience de leurs forfaits. L'existence de l'Être Suprême, l'immortalité de l'âme sont des dogmes utiles dans une République bien ordonnée; ils suppléaient, ont-ils dit, à l'insuffisance des lois positives. Les anciens législateurs les ont employés comme un ciment nécessaire dans le système de leur gouvernement. Désorganisons la démocratie en favorisant par l'athéisme le débordement de toutes les passions humaines et de tous les crimes.

Qu'importe la vertu, ma demeure sera bientôt dans le néant... mon nom vivra dans le Panthéon de l'histoire. Oui, Danton! ton nom sera buriné dans l'histoire pour l'opprobre et l'ignominie. Pitt et ses coadjuteurs ont entendu tes dernières paroles. Leur politique les a recueillies afin de peindre à l'Europe indignée la nation française comme une nation sans morale et sans vertu, et ses représentans comme des législateurs dont l'immoralité profonde voudrait niveler par l'athéisme le crime et la vertu. Eh bien cette machination infernale tournera à l'opprobre éternel de ses auteurs. Le burin de l'histoire transmettra à la postérité tous les forfaits du parti de l'étranger. Le supplice éclatant des conjurés sera regardé comme un argument de plus en faveur de la providence. Newton dont le génie transcendant perceait les secrets de la nature, a rendu un sublime hommage à l'existence de l'Être Suprême et à l'immortalité de l'âme, mais qu'est ce que le génie de Newton auprès des vastes conceptions de Chaumette et d'Hébert!

Représentans du peuple français, sur qui l'Europe a fondé ses espérances, qui peut mieux que vous consacrer ces principes éternels en rétablissant 25 millions d'hommes dans leurs droits incessibles et inéliénables. Vous aviez déjà vengé la nature et la divinité.»

FLÉQUIN, MONJAY, MIZIAUX, CLOUET, PIED, BERTRAND, SAGORDET, MARQUET [et 1 signature illisible].

31

Les administrateurs et le substitut de l'agent-national du district de Calais (2) félicitent la Convention nationale d'avoir reconnu, par son décret du 18 floréal, l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme: ce Dieu que vous avez reconnu au nom du peuple français, n'est point le Dieu théologique des prêtres et des rois, c'est le Dieu de la Nature; l'homme ne se dépouillera point pour lui du fruit de

(1) C 305, pl. 1144, p. 14.

(2) Pas-de-Calais.